

Paris, le 04.07.17 003259 CM

*Le Ministre*

Madame, Monsieur,

La France suit avec la plus grande attention la situation des prisonniers palestiniens. A cet égard, elle a porté une attention particulière au cas des détenus palestiniens qui avaient entamé, le 17 avril dernier, une grève de la faim.

La France s'est d'ailleurs exprimée publiquement à deux reprises à ce sujet pour appeler au dialogue et à la recherche d'une réponse aux revendications des prisonniers palestiniens en grève de la faim. Elle a également exprimé, la veille de la suspension de la grève de la faim annoncée le 28 mai dernier, sa préoccupation. Nous espérons désormais que le compromis qui a été trouvé sera pleinement mis en œuvre, dans l'intérêt de tous.

Soyez assurés qu'en lien avec nos partenaires européens, nous continuerons de rappeler aux autorités israéliennes que les conditions de détention des détenus palestiniens doivent être conformes aux obligations prévues par les conventions internationales auxquelles Israël a souscrit.

La France ne manquera pas non plus de souligner que la détention administrative doit rester une mesure d'exception, d'une durée limitée, et s'effectuer dans le respect des droits du détenu et du droit à un procès équitable.

Plus généralement, la France appelle les autorités israéliennes à œuvrer concrètement en faveur de la paix en préservant la solution des deux Etats sur le terrain. Dans la continuité de son initiative qui a rassemblé 75 Etats et organisations internationales le 15 janvier 2017, soyez assuré que la France restera pleinement engagée sur ce dossier, convaincue que la stabilité de cette région fracturée et meurtrie par les conflits nécessite une résolution juste et durable de la question israélo-palestinienne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

*M Le Drian*

Jean-Yves LE DRIAN